

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 451-CA-6960

concernant la nomination d'une étudiante au conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent cinquante et unième réunion tenue le lundi 26 septembre 2022 à 16 h 30, en visioconférence.

ATTENDU que le mandat de monsieur François-Michel Hastir est échu depuis le 27 octobre 2021;

ATTENDU l'article 32 c) de la *Loi sur l'Université du Québec* concernant la composition du conseil d'administration;

ATTENDU l'article 102 du *Règlement général* de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la *Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiant* (L.R.Q., c. A -301);

ATTENDU la désignation faite par l'Association générale des étudiants de l'Université du Québec en Outaouais (AGE-UQO) le 14 septembre 2022;

ATTENDU que la personne proposée par l'AGE-UQO est éligible à siéger tel qu'il appert de la vérification effectuée dans ce sens par le Secrétariat général;

ATTENDU que la durée du mandat est de deux (2) ans;

Sur proposition de madame Louise Renaud Labrie, appuyée par madame Sylvie Charette,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER madame Raphaëlle Asselin à titre de membre étudiante du conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, et ce, pour un mandat de deux (2) ans, soit du 26 septembre 2022 au 25 septembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 451-CA-6961

concernant la nomination d'une membre au comité d'éthique de la recherche (CER) de l'Université du Québec en Outaouais

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent cinquante et unième réunion tenue le lundi 26 septembre 2022 à 16 h 30, en visioconférence.

ATTENDU que l'article 6 de *la Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains* prévoit que les membres du CER sont nommés par le conseil d'administration pour un mandat de trois (3) ans renouvelable, sauf l'étudiant qui est nommé pour un (1) an;

ATTENDU l'importance de respecter les exigences édictées dans l'Avis sur les conditions d'exercice des CER désignés;

ATTENDU les démarches entreprises par le CER pour recruter de nouveaux membres provenant de la collectivité desservie par l'Université, mais n'étant pas affiliée à cette dernière;

ATTENDU la résolution du CER adoptée lors de sa 219^e réunion, le 8 septembre 2022;

Sur proposition de madame Louise Renaud Labrie, appuyée par madame Sylvie Charette,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER madame Audrey-Ann Tully de Cotret au comité d'éthique de la recherche (CER), à titre de membre provenant de la collectivité desservie par l'Université, mais n'étant pas affiliée à cette dernière, pour un mandat de trois (3) ans, soit du 27 septembre 2022 au 26 septembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 451-CA-6962

concernant l'émission des attestations d'études – programmes courts de premier et deuxième cycles

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent cinquante et unième réunion tenue le lundi 26 septembre 2022 à 16 h 30, en visioconférence.

ATTENDU la *Politique concernant le cadre institutionnel des programmes courts* adoptée par la résolution 173-CA-2614;

ATTENDU la liste comportant le nom des personnes ayant complété les exigences des programmes courts et l'attestation du registraire à cet effet;

ATTENDU la recommandation favorable à l'émission d'attestations d'études formulée par la résolution 397-CE-3233 de la commission des études du 8 septembre 2022;

Sur proposition de madame Louise Renaud Labrie, appuyée par madame Sylvie Charette,

IL EST RÉSOLU :

D'ÉMETTRE les attestations d'études aux personnes qui ont satisfait aux exigences des programmes courts de premier et de deuxième cycles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 451-CA-6963

concernant l'acceptation du renouvellement de la désignation ministérielle du comité d'éthique de la recherche de l'Université du Québec en Outaouais

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent cinquante et unième réunion tenue le lundi 26 septembre 2022 à 16 h 30, en visioconférence.

ATTENDU que la loi modifiant le Code civil et d'autres dispositions législatives en matière de recherche, entrée en vigueur en juin 2013 et modifiant notamment l'article 21 du Code civil du Québec (C.c.Q.) concernant la recherche avec des mineurs et des majeurs inaptes, a un impact sur l'évaluation des projets de recherche auxquels des mineurs et des majeurs inaptes participent;

ATTENDU qu'une demande de désignation a été soumise au ministère de la Santé et des Services sociaux, ci-après le « MSSH », en date du 23 août 2014;

ATTENDU les demandes de reconductions officielles faites au MSSH en 2015 et en 2019 (résolutions 388-CA-5901 et 417-CA-6351);

ATTENDU que le MSSH a accordé la désignation au CER de l'UQO le 1^{er} novembre 2014, et a renouvelé cette désignation le 1^{er} mai 2016 et le 1^{er} octobre 2019;

ATTENDU que le conseil d'administration a répondu favorablement, en 2014, en 2016 et en 2019, aux demandes du ministre de la Santé et des Services sociaux et a confirmé que l'UQO acceptait de se conformer aux conditions arrêtées et aux modifications et mesures requises par le MSSH afin de conserver la désignation (résolutions 380-CA-5759, 390-CA-5955 et 420-CA-6451);

ATTENDU que la demande de renouvellement de la désignation soumise au MSSH en date du 13 juin 2022 (résolution 449-CA-6933) a été reçue favorablement et que la désignation au CER de l'UQO a été reconduite pour une période allant du 1^{er} octobre 2022 au 30 septembre 2027, conditionnellement à ce que le conseil d'administration indique par écrit, d'ici le 15 décembre 2022, si l'Université entend se conformer ou non aux conditions arrêtées et aux modifications et mesures requises par le MSSH;

ATTENDU qu'il y a lieu de répondre favorablement à cette demande afin de conserver la désignation;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Sylvie Charette, appuyée par madame Diane Richard,

IL EST RÉSOLU :

DE TRANSMETTRE une réponse favorable au ministre de la Santé et des Services sociaux concernant l'engagement de l'Université du Québec en Outaouais à se conformer aux conditions arrêtées pendant la durée de la désignation du comité d'éthique de la recherche.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 451-CA-6964

concernant la modification au *Règlement général* de l'Université du Québec en Outaouais

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent cinquante et unième réunion tenue le lundi 26 septembre 2022 à 16 h 30, en visioconférence.

ATTENDU la résolution 16-CA-170 entérinée par le conseil d'administration, le 11 octobre 1977, concernant l'adoption du *Règlement de régie interne*;

ATTENDU les révisions subséquentes dudit Règlement, dont la refonte effectuée par le conseil d'administration, le 24 octobre 2016 (résolution 394-CA-6017);

ATTENDU la plus récente révision, le 6 décembre 2021 (résolution 442-CA-6832);

ATTENDU les adaptations à apporter au *Règlement général* de l'UQO en lien avec les modifications au *Règlement général 4* de l'Université du Québec qui retire l'obligation pour l'université d'obtenir l'approbation de l'Assemblée des gouverneurs pour toute prestation ou tout louage de services, de tout prêt ou de tout emprunt, de tout contrat dont la valeur excède, dans chaque cas, la somme de deux millions de dollars (2 000 000 \$);

ATTENDU la recommandation de la rectrice;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Vincent Boutonnet, appuyée par madame Julie Martineau,

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER la modification au *Règlement général* de l'Université du Québec en Outaouais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 451-CA-6965

concernant l'approbation des états financiers et des virements interfonds de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2021-2022

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent cinquante et unième réunion tenue le lundi 26 septembre 2022 à 16 h 30, en visioconférence.

ATTENDU l'article 45 de la *Loi sur l'Université du Québec*;

ATTENDU l'article 6 c) du *Règlement général 7* de l'Université du Québec : « Organisation administrative de l'Université du Québec »;

ATTENDU l'article 4.7.4 du manuel de conversion du ministère de l'Enseignement supérieur (MES) concernant les virements interfonds, lesquels doivent faire l'objet d'une approbation formelle du conseil d'administration;

ATTENDU l'article 93 du *Règlement général* de l'Université du Québec en Outaouais qui établit les pouvoirs du comité d'audit externe;

ATTENDU le rapport de l'auditeur indépendant concernant les états financiers de l'Université, au 30 avril 2022;

ATTENDU la recommandation favorable du comité d'audit externe, suite à sa rencontre et ses discussions avec l'auditeur indépendant;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources et de la cadre-conseil au Vice-rectorat à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Murielle Laberge, appuyée par monsieur Adel El Zaïm,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER les états financiers de l'Université du Québec en Outaouais au 30 avril 2022;

D'APPROUVER les virements interfonds tel que présenté à l'état de l'évolution des soldes de fonds de l'exercice terminé le 30 avril 2022;

DE MANDATER la rectrice et le vice-recteur à l'administration et aux ressources pour signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais, lesdits états financiers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 451-CA-6966

concernant l'approbation des huit premières pages du Rapport produit par le Système d'information financière des universités (SIFU) de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2021-2022

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent cinquante et unième réunion tenue le lundi 26 septembre 2022 à 16 h 30, en visioconférence.

ATTENDU l'article 6.3 des *Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec* pour l'année universitaire 2021-2022 « Autres renseignements financiers à transmettre au Ministère »;

ATTENDU la demande du ministère de l'Enseignement supérieur (MES) d'obtenir une autorisation du conseil d'administration pour les huit premières pages du SIFU, étant donné que certaines de ces informations sont déposées à l'Assemblée nationale;

ATTENDU que le SIFU présente les mêmes données que les états financiers, mais dans un format prescrit par le MES;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources et de la cadre-conseil au Vice-rectorat à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Sylvie Charette, appuyée par madame Louise Renaud Labrie,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER les huit premières pages du Rapport produit par le Système d'information financière des universités (SIFU) pour l'exercice financier 2021-2022;

DE MANDATER le vice-recteur à l'administration et aux ressources pour signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais, les huit premières pages dudit Rapport.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 451-CA-6967

concernant l'approbation du choix de l'auditeur externe pour l'exercice financier 2022-2023

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent cinquante et unième réunion tenue le lundi 26 septembre 2022 à 16 h 30, en visioconférence.

ATTENDU le *Règlement général 7* de l'Université du Québec : « Organisation administrative de l'Université du Québec »;

ATTENDU les articles 56.1 f) et 93.10 du *Règlement général* de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU l'offre de services de la firme Deloitte inc.;

ATTENDU la recommandation du comité d'audit externe;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Sylvie Charette, appuyée par madame Murielle Laberge,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER le choix de la firme Deloitte inc. à titre d'auditeur externe de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2022-2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 451-CA-6968

concernant l'octroi d'un contrat de construction pour la réfection de la toiture et de l'entrée du Pavillon Pierre-Moreau à Ripon

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent cinquante et unième réunion tenue le lundi 26 septembre 2022 à 16 h 30, en visioconférence.

ATTENDU les articles 4 et 31 de la *Loi sur l'Université du Québec* et l'article 2 du *Règlement général 4* : « Pouvoirs des instances statutaires »;

ATTENDU l'appel d'offres public publié sur le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) du 29 juin au 12 août 2022;

ATTENDU l'analyse et la recommandation du Service des terrains et bâtiments et de la division des approvisionnements de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU que l'entreprise TMR3 Couvreur inc. est le plus bas soumissionnaire conforme;

ATTENDU la *Politique d'acquisition des biens et services* de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Mélanie Gosselin, appuyée par madame Louise Renaud Labrie,

IL EST RÉSOLU :

D'OCTROYER le contrat de construction pour la réfection de la toiture et de l'entrée du pavillon Pierre-Moreau à Ripon à l'entreprise TMR3 Couvreur inc. au montant de six cent vingt-six mille dollars (626 000 \$ avant taxes);

DE MANDATER le vice-recteur à l'administration et aux ressources, et la secrétaire générale, à signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais, ledit contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 451-CA-6969

concernant l'adjudication du contrat de service d'agence de sécurité pour les pavillons Alexandre-Taché et Lucien-Brault

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent cinquante et unième réunion tenue le lundi 26 septembre 2022 à 16 h 30, en visioconférence.

ATTENDU les articles 4 et 31 de la *Loi sur l'Université du Québec* et l'article 2 du *Règlement général 4* : « Pouvoirs des instances statutaires »;

ATTENDU l'appel d'offres public publié sur le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) du 8 août au 9 septembre 2022;

ATTENDU l'analyse et la recommandation du Service des terrains et bâtiments et de la division des approvisionnements de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU que l'entreprise Centre investigation et sécurité Canada inc. est le plus bas soumissionnaire conforme;

ATTENDU la *Politique d'acquisition des biens et services* de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Vincent Boutonnet, appuyée par madame Sylvie Charette,

IL EST RÉSOLU :

D'OCTROYER le contrat de service d'agence de sécurité pour les pavillons Alexandre-Taché et Lucien-Brault pour un montant de deux millions quatre cent cinquante-six mille sept cent soixante-six dollars (2 456 766.90 \$ montant avant taxes) à l'entreprise Centre investigation et sécurité Canada inc. pour une durée de deux (2) ans ferme et qui pourrait être reconduit annuellement, selon les mêmes conditions, pour trois (3) années supplémentaires;

DE MANDATER le vice-recteur à l'administration et aux ressources, et la secrétaire générale, pour signer ledit contrat et y apporter toute modification jugée utile aux meilleurs intérêts de l'Université du Québec en Outaouais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 451-CA-6970

concernant l'octroi du titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à monsieur Mario Beaulac

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent cinquante et unième réunion tenue le lundi 26 septembre 2022 à 16 h 30, en visioconférence.

ATTENDU les résolutions 83-CA-1344, 173-CA-2617 et 226-CA-3241 du conseil d'administration adoptant et modifiant les privilèges rattachés au titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU que monsieur Mario Beaulac est à la retraite depuis le 1^{er} septembre 2022;

ATTENDU la contribution de monsieur Mario Beaulac à la communauté universitaire à titre de professeur depuis le 1^{er} septembre 2004;

ATTENDU la recommandation de la rectrice;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Vincent Boutonnet, appuyée par madame Mélanie Gosselin,

IL EST RÉSOLU :

DE DÉCERNER le titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à monsieur Mario Beaulac.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 451-CA-6971

concernant l'octroi du titre de «PROFESSEURE HONORAIRE» de l'Université du Québec en Outaouais à madame Louise Boivin

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent cinquante et unième réunion tenue le lundi 26 septembre 2022 à 16 h 30, en visioconférence.

ATTENDU les résolutions 83-CA-1344, 173-CA-2617 et 226-CA-3241 du conseil d'administration adoptant et modifiant les privilèges rattachés au titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU que madame Louise Boivin est à la retraite depuis le 1^{er} septembre 2022;

ATTENDU la contribution de madame Louise Boivin à la communauté universitaire à titre de professeure depuis le 1^{er} juillet 2012;

ATTENDU la recommandation de la rectrice;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Vincent Boutonnet, appuyée par madame Mélanie Gosselin,

IL EST RÉSOLU :

DE DÉCERNER le titre de «PROFESSEURE HONORAIRE» de l'Université du Québec en Outaouais à madame Louise Boivin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 451-CA-6972

concernant l'octroi du titre de «PROFESSEURE HONORAIRE» de l'Université du Québec en Outaouais à madame Céline Gauthier

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent cinquante et unième réunion tenue le lundi 26 septembre 2022 à 16 h 30, en visioconférence.

ATTENDU les résolutions 83-CA-1344, 173-CA-2617 et 226-CA-3241 du conseil d'administration adoptant et modifiant les privilèges rattachés au titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU que madame Céline Gauthier est à la retraite depuis le 1^{er} septembre 2022;

ATTENDU la contribution de madame Céline Gauthier à la communauté universitaire à titre de professeure depuis le 1^{er} juin 2012;

ATTENDU la recommandation de la rectrice;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Vincent Boutonnet, appuyée par madame Mélanie Gosselin,

IL EST RÉSOLU :

DE DÉCERNER le titre de «PROFESSEURE HONORAIRE» de l'Université du Québec en Outaouais à madame Céline Gauthier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 451-CA-6973

concernant l'octroi du titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à monsieur André C. Moreau

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent cinquante et unième réunion tenue le lundi 26 septembre 2022 à 16 h 30, en visioconférence.

ATTENDU les résolutions 83-CA-1344, 173-CA-2617 et 226-CA-3241 du conseil d'administration adoptant et modifiant les privilèges rattachés au titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU que monsieur André C. Moreau est à la retraite depuis le 1^{er} septembre 2022;

ATTENDU la contribution de monsieur André C. Moreau à la communauté universitaire à titre de professeur depuis le 1^{er} août 1998;

ATTENDU la recommandation de la rectrice;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Vincent Boutonnet, appuyée par madame Mélanie Gosselin,

IL EST RÉSOLU :

DE DÉCERNER le titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à monsieur André C. Moreau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 451-CA-6974

concernant l'octroi du titre de «PROFESSEURE HONORAIRE» de l'Université du Québec en Outaouais à madame Monique Séguin

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent cinquante et unième réunion tenue le lundi 26 septembre 2022 à 16 h 30, en visioconférence.

ATTENDU les résolutions 83-CA-1344, 173-CA-2617 et 226-CA-3241 du conseil d'administration adoptant et modifiant les privilèges rattachés au titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU que madame Monique Séguin est à la retraite depuis le 1^{er} septembre 2022;

ATTENDU la contribution de madame Monique Séguin à la communauté universitaire à titre de professeure depuis le 22 juillet 1993;

ATTENDU la recommandation de la rectrice;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Vincent Boutonnet, appuyée par madame Mélanie Gosselin,

IL EST RÉSOLU :

DE DÉCERNER le titre de «PROFESSEURE HONORAIRE» de l'Université du Québec en Outaouais à madame Monique Séguin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 451-CA-6975

concernant l'octroi du titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Nancy Béliveau

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent cinquante et unième réunion tenue le lundi 26 septembre 2022 à 16 h 30, en visioconférence.

ATTENDU les résolutions 83-CA-1344, 173-CA-2617 et 226-CA-3241 du conseil d'administration adoptant et modifiant les privilèges rattachés au titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU que madame Nancy Béliveau est à la retraite depuis le 1^{er} août 2022;

ATTENDU la contribution de madame Nancy Béliveau à la communauté universitaire à titre de secrétaire de direction depuis le 9 septembre 2008;

ATTENDU la recommandation de la rectrice;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Vincent Boutonnet, appuyée par madame Mélanie Gosselin,

IL EST RÉSOLU :

DE DÉCERNER le titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Nancy Béliveau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 451-CA-6976

concernant l'octroi du titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Geneviève Biron

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent cinquante et unième réunion tenue le lundi 26 septembre 2022 à 16 h 30, en visioconférence.

ATTENDU les résolutions 83-CA-1344, 173-CA-2617 et 226-CA-3241 du conseil d'administration adoptant et modifiant les privilèges rattachés au titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU que madame Geneviève Biron est à la retraite depuis le 1^{er} septembre 2022;

ATTENDU la contribution de madame Geneviève Biron à la communauté universitaire à titre de coordonnatrice de stage depuis le 1^{er} octobre 2007;

ATTENDU la recommandation de la rectrice;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Vincent Boutonnet, appuyée par madame Mélanie Gosselin,

IL EST RÉSOLU :

DE DÉCERNER le titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Geneviève Biron.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 451-CA-6977

concernant l'octroi du titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à monsieur Alain Cyr

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent cinquante et unième réunion tenue le lundi 26 septembre 2022 à 16 h 30, en visioconférence.

ATTENDU les résolutions 83-CA-1344, 173-CA-2617 et 226-CA-3241 du conseil d'administration adoptant et modifiant les privilèges rattachés au titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU que monsieur Alain Cyr est à la retraite depuis le 1^{er} août 2022;

ATTENDU la contribution de monsieur Alain Cyr à la communauté universitaire à titre coordonnateur de stage depuis le 8 juillet 2008;

ATTENDU la recommandation de la rectrice;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Vincent Boutonnet, appuyée par madame Mélanie Gosselin,

IL EST RÉSOLU :

DE DÉCERNER le titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à monsieur Alain Cyr.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 451-CA-6978

concernant l'octroi du titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Odette Rochefort

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent cinquante et unième réunion tenue le lundi 26 septembre 2022 à 16 h 30, en visioconférence.

ATTENDU les résolutions 83-CA-1344, 173-CA-2617 et 226-CA-3241 du conseil d'administration adoptant et modifiant les privilèges rattachés au titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU que madame Odette Rochefort est à la retraite depuis le 1^{er} août 2022;

ATTENDU la contribution de madame Odette Rochefort à la communauté universitaire à titre de technicienne en travaux pratiques depuis le 17 août 1994;

ATTENDU la recommandation de la rectrice;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Vincent Boutonnet, appuyée par madame Mélanie Gosselin,

IL EST RÉSOLU :

DE DÉCERNER le titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Odette Rochefort.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 451-CA-6979

concernant l'octroi du titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Nicole Ross

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent cinquante et unième réunion tenue le lundi 26 septembre 2022 à 16 h 30, en visioconférence.

ATTENDU les résolutions 83-CA-1344, 173-CA-2617 et 226-CA-3241 du conseil d'administration adoptant et modifiant les privilèges rattachés au titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU que madame Nicole Ross est à la retraite depuis le 1^{er} juillet 2022;

ATTENDU la contribution de madame Nicole Ross à la communauté universitaire à titre d'assistante administrative depuis le 7 mars 2006;

ATTENDU la recommandation de la rectrice;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Vincent Boutonnet, appuyée par madame Mélanie Gosselin,

IL EST RÉSOLU :

DE DÉCERNER le titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Nicole Ross.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 451-CA-6980

concernant l'octroi du titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Brigitte Roy

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent cinquante et unième réunion tenue le lundi 26 septembre 2022 à 16 h 30, en visioconférence.

ATTENDU les résolutions 83-CA-1344, 173-CA-2617 et 226-CA-3241 du conseil d'administration adoptant et modifiant les privilèges rattachés au titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU que madame Brigitte Roy est à la retraite depuis le 1^{er} août 2022;

ATTENDU la contribution de madame Brigitte Roy à la communauté universitaire à titre de secrétaire de direction depuis le 13 mai 2008;

ATTENDU la recommandation de la rectrice;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Vincent Boutonnet, appuyée par madame Mélanie Gosselin,

IL EST RÉSOLU :

DE DÉCERNER le titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Brigitte Roy.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 451-CA-6981

concernant l'adoption du *Règlement du Service de la bibliothèque révisé*

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent cinquante et unième réunion tenue le lundi 26 septembre 2022 à 16 h 30, en visioconférence.

ATTENDU les articles 5.3 b) et l'annexe I du document *Règlement relatif aux droits de scolarité et autres frais* qui exposent les différents coûts et pénalités pouvant être imposés par la bibliothèque;

ATTENDU la *Politique et règlement concernant le prêt et l'accès aux services de la bibliothèque* adoptée par le conseil d'administration le 24 août 1993 (résolution 141-CA-2170);

ATTENDU que les pratiques réelles dans les bibliothèques ont évolué et que le document *Politique et règlement concernant le prêt et l'accès aux services de la bibliothèque* est devenu désuet;

ATTENDU qu'un exercice d'analyse comparative a été effectué avec plusieurs règlements dans d'autres bibliothèques universitaires québécoises et canadiennes;

ATTENDU la refonte intitulée *Règlement du Service de la bibliothèque* proposée et adoptée par le conseil d'administration, le 17 juin 2019 (résolution 418-CA-6410);

ATTENDU que l'application de la nouvelle version du *Règlement du Service de la bibliothèque* n'a pas d'impact financier;

ATTENDU que la nouvelle version du *Règlement du Service de la bibliothèque* a été réalisée de façon à ce qu'il puisse être mis à jour facilement, sans qu'une révision complète soit nécessaire;

ATTENDU les explications du vice-recteur à la recherche, à la création, aux partenariats et l'internationalisation de laquelle relève le Service de la bibliothèque;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Sylvie Charette, appuyée par madame Raphaëlle Asselin,

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER la nouvelle version remaniée du *Règlement du Service de la bibliothèque* telle que présentée;

DE MANDATER le vice-recteur à la recherche, à la création, aux partenariats et l'internationalisation et la directrice du Service de la bibliothèque pour s'assurer de la mise en application de la nouvelle version du *Règlement du Service de la bibliothèque*;

DE MANDATER la secrétaire générale pour informer la communauté universitaire de l'adoption de la nouvelle version du *Règlement du Service de la bibliothèque*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 451-CA-6982

concernant les modifications à la *Politique concernant l'accès aux documents et la protection des renseignements personnels*

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent cinquante et unième réunion tenue le lundi 26 septembre 2022 à 16 h 30, en visioconférence.

ATTENDU la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q. c A-2.1);

ATTENDU la *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels*;

ATTENDU les nouvelles dispositions qui doivent être intégrées à la *Politique concernant l'accès et la protection des renseignements personnels*;

ATTENDU la recommandation de la rectrice;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Vincent Boutonnet, appuyée par monsieur Adel El Zaïm,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER les modifications proposées à la *Politique concernant l'accès aux documents et la protection des renseignements personnels*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 451-CA-6983

concernant les modifications à la *Politique pour prévenir et combattre les violences à caractère sexuel* de l'Université du Québec en Outaouais

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent cinquante et unième réunion tenue le lundi 26 septembre 2022 à 16 h 30, en visioconférence.

ATTENDU l'adoption de la *Politique pour prévenir et combattre les violences à caractère sexuel* le 3 décembre 2018;

ATTENDU la *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels*;

ATTENDU les nouvelles dispositions qui doivent être intégrées à la *Politique pour prévenir et combattre les violences à caractère sexuel*;

ATTENDU la formation d'un sous-comité de travail relevant du comité permanent visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel afin de proposer les modifications permettant de se conformer à la nouvelle loi;

ATTENDU la recommandation de la rectrice;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Vincent Boutonnet, appuyée par madame Mélanie Gosselin,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER les modifications à la *Politique pour prévenir et combattre les violences à caractère sexuel* de l'Université du Québec en Outaouais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 451-CA-6984

concernant les modifications à la *Politique relative aux prix et distinctions*

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent cinquante et unième réunion tenue le lundi 26 septembre 2022 à 16 h 30, en visioconférence.

ATTENDU la résolution 344-CA-5189 entérinée par le conseil d'administration, le 21 juin 2010, concernant l'adoption de la *Politique relative aux prix et distinctions, ci-après « la Politique »*;

ATTENDU les révisions subséquentes de ladite Politique, dont la plus récente effectuée le 6 décembre 2021 (résolution 442-CA-6833);

ATTENDU la nécessité d'adapter certaines dispositions de la Politique en vue de faciliter son application;

ATTENDU la nécessité de revoir la composition de certains comités suite aux changements de la structure organisationnelle, notamment la création Centre de soutien et d'innovation en pédagogie universitaire, ainsi que la nécessité d'effectuer certaines adaptations afin de tenir compte de la situation actuelle;

ATTENDU la recommandation de la rectrice;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Louise Renaud Labrie, appuyée par madame Sylvie Charette,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER les modifications proposées à la *Politique relative aux prix et distinctions*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 451-CA-6985

concernant l'engagement et l'affectation d'une adjointe au vice-recteur à l'administration et aux ressources

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent cinquante et unième réunion tenue le lundi 26 septembre 2022 à 16 h 30, en visioconférence.

ATTENDU la vacance du poste d'adjointe ou d'adjoint au vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU le Chapitre 6 « Contrat d'un cadre » du *Protocole d'entente entre l'Université du Québec en Outaouais et l'Association des cadres de l'Université du Québec en Outaouais*;

ATTENDU qu'un processus de dotation a été mis en place et qu'un affichage interne et externe a été fait le 1^{er} août 2022 sur les plateformes de l'UQO ainsi que sur divers sites externes;

ATTENDU qu'un comité de sélection a été formé et que ce dernier a analysé les candidatures et a reçu les personnes retenues en entrevue;

ATTENDU la recommandation unanime du comité de sélection;

ATTENDU les explications et la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Kamel Adi, appuyée par madame Louise Renaud Labrie,

IL EST RÉSOLU :

D'ENGAGER madame Lyncie Mercier à titre d'adjointe au vice-recteur à l'administration et aux ressources à l'Université du Québec en Outaouais pour un premier contrat de deux ans débutant le 3 octobre 2022;

D'AFFECTER madame Lyncie Mercier au poste d'adjointe au vice-recteur à l'administration et aux ressources;

DE MANDATER le vice-recteur à l'administration et aux ressources pour procéder à l'engagement et à l'affectation de madame Lyncie Mercier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 451-CA-6986

concernant la demande de dérogation au taux minimum de perception de frais indirects pour une subvention de recherche octroyée au professeur Eric Tchouaket Nguemeleu du Département des sciences infirmières

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent cinquante et unième réunion tenue le lundi 26 septembre 2022 à 16 h 30, en visioconférence.

ATTENDU la demande de financement faite au Centre de recherches pour le développement international (CRDI) dans le cadre de l'initiative *Les Femmes S'ÉLÈVENT* par le professeur Eric Tchouaket Nguemeleu du Département des sciences infirmières en collaboration avec les chercheurs de l'Institut Supérieur des sciences de la population (ISSP) de Ouagadougou au Burkina Faso;

ATTENDU la décision du Centre de recherches pour le développement international (CRDI) d'octroyer le financement au professeur Eric Tchouaket Nguemeleu, en tant que chercheur principal, d'une durée de 24 mois pour le projet intitulé : *Mieux intégrer les femmes et les adolescentes du secteur informel dans la définition des mesures de riposte aux pandémies*;

ATTENDU que le Centre de recherches pour le développement international (CRDI) stipule que le montant des frais indirects (FIR) pour tous les projets financés est de l'ordre de 13 % du montant de la subvention accordée;

ATTENDU que selon la résolution 366-CA-552 de l'UQO, les subventions de recherche sont assujetties à un prélèvement de FIR de l'ordre de 15 %;

ATTENDU les retombées scientifiques et pratiques anticipées pour ce projet et le renforcement des liens de collaboration entre l'Institut Supérieur des sciences de la population (ISSP) de Ouagadougou au Burkina Faso, l'Université du Québec en Outaouais, le Centre de recherches pour le développement international (CRDI) qu'il va engendrer et surtout que le projet s'inscrit très bien dans la dynamique de l'équité, diversité et inclusion (ÉDI) en contexte de riposte de la pandémie de la COVID-19;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Kamel Adi, appuyée par madame Diane Richard,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER une perception des frais indirects pour le projet intitulé *Mieux intégrer les femmes et les adolescentes du secteur informel dans la définition des mesures de riposte aux pandémies* (Réf. CRDI n° 110021) de l'ordre de 13 % plutôt que de 15 %.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 451-CA-6987

concernant la demande de dérogation au taux minimal de perception de frais indirects pour une subvention de recherche octroyée à la professeure Renée Michaud du Département de relations industrielles

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent cinquante et unième réunion tenue le lundi 26 septembre 2022 à 16 h 30, en visioconférence.

ATTENDU la demande de financement déposée par la professeure Renée Michaud, du Département de relations industrielles, à la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT);

ATTENDU la décision de la CPMT d'accorder le financement à la professeure Michaud pour le projet *Diagnostic de l'équité, de la diversité et de l'inclusion (ÉDI) des femmes dans l'industrie métallurgique au Québec : Contribution à un dialogue social*;

ATTENDU la résolution 366-CA-5521 adoptée le 10 décembre 2012 par le conseil d'administration de l'UQO et qui fixait le taux minimal de perception des frais indirects de recherche à 15 % pour les subventions de recherche;

ATTENDU que la demande déposée à la CPMT ne peut inclure que 10 % de frais d'administration;

ATTENDU que la professeure Michaud est disposée à ne pas réclamer les 15 % de frais indirects pour soutenir les frais indirects de proximité;

ATTENDU les explications du vice-recteur à la recherche, à la création, aux partenariats et à l'internationalisation;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Sylvie Charette, appuyée par madame Louise Renaud Labrie,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER la dérogation à l'effet de fixer à 10 % la perception des frais indirects pour le contrat de la professeure Renée Michaud intitulé *Diagnostic de l'équité, de la diversité et de l'inclusion (ÉDI) des femmes dans l'industrie métallurgique au Québec : Contribution à un dialogue social* de la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 451-CA-6988

concernant un amendement au projet de création du programme court de deuxième cycle en accompagnement du développement professionnel des personnes enseignantes

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent cinquante et unième réunion tenue le lundi 26 septembre 2022 à 16 h 30, en visioconférence.

ATTENDU le projet initial de création du programme court de deuxième cycle en accompagnement du développement professionnel des personnes enseignantes;

ATTENDU la résolution 439-CA-6757 du conseil d'administration du 14 juin 2021 approuvant l'ouverture des admissions au programme sous certaines réserves;

ATTENDU que les conditions de création n'ont pas été remplies;

ATTENDU les discussions entre les promotrices du projet et le Décanat des études;

ATTENDU l'amendement au projet de création d'un programme court de deuxième cycle en accompagnement du développement professionnel des personnes enseignantes;

ATTENDU les résolutions afférentes à la mise à jour du projet de création du programme court de deuxième cycle en accompagnement du développement professionnel des personnes enseignantes;

ATTENDU la résolution 144-SCE-322 de la sous-commission des études du 23 août 2022 donnant un avis favorable à l'amendement au projet de création du programme court de deuxième cycle en accompagnement du développement professionnel des personnes enseignantes;

ATTENDU la résolution 397-CE-3237 de la commission des études du 8 septembre 2022 approuvant l'amendement au projet de création d'un programme court de deuxième cycle en accompagnement du développement professionnel des personnes enseignantes;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la réussite;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Kamel Adi, appuyée par madame Mélanie Gosselin,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER l'ouverture des admissions au programme court de deuxième cycle en accompagnement du développement professionnel des personnes enseignantes aux campus de Gatineau et de Saint-Jérôme, au trimestre d'automne, selon un régime d'admission à temps partiel, et ce, à compter du trimestre d'automne 2023, sous réserve qu'il y ait un minimum de quinze (15) inscriptions;

DE RATTACHER le programme court de deuxième cycle en accompagnement du développement professionnel des personnes enseignantes à l'unité de gestion des programmes de deuxième cycle en éducation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 451-CA-6989

concernant le projet de modification aux trimestres d'admission du programme de diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en sciences infirmières (infirmière praticienne spécialisée en soins pédiatriques) (2263)

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent cinquante et unième réunion tenue le lundi 26 septembre 2022 à 16 h 30, en visioconférence.

ATTENDU que le programme de DESS en sciences infirmières (infirmière praticienne spécialisée en soins pédiatriques) (2263) est préalable au programme de maîtrise en sciences infirmières (infirmière praticienne spécialisée en soins pédiatriques) (2262);

ATTENDU le protocole d'entente entre l'UQO et l'Université McGill et, par conséquent, que les personnes étudiantes de l'UQO doivent s'inscrire à 12 crédits avec l'Université McGill lors de la maîtrise en sciences infirmières (infirmière praticienne spécialisée en soins pédiatriques) (2262);

ATTENDU que les postes d'infirmière praticienne spécialisée en soins pédiatriques (IPSSP) alloués par le ministère de Santé et des Services sociaux sont actuellement tous pourvus;

ATTENDU les cohortes actuelles à l'UQO et à l'Université McGill;

ATTENDU que l'UQO souhaite s'assurer que les personnes candidates formées à titre d'IPSSP puissent se trouver un emploi après leur formation;

ATTENDU que notre partenaire, l'Université McGill, ouvrira les admissions au DESS IPSSP aux deux (2) ans (années paires) et que la prochaine cohorte ouvrira à l'automne 2024;

ATTENDU la résolution 14 CP_IPSSP-IPSNN_04 du comité de programmes de deuxième cycle en sciences infirmières IPS concernant la suspension des admissions au programme de DESS en sciences infirmières menant au titre d'infirmière praticienne spécialisée (IPS) en soins pédiatriques (2263) à l'automne 2023;

ATTENDU la résolution 397-CE-3239 de la commission des études du 8 septembre 2022 concernant le projet de modification aux trimestres d'admission du programme de DESS en sciences infirmières (infirmière praticienne spécialisée en soins pédiatriques) (2263);

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la réussite;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Louise Renaud Labrie, appuyée par madame Mélanie Gosselin,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER la suspension des admissions au programme de DESS en sciences infirmières (infirmière praticienne spécialisée en soins pédiatriques) (2263), aux campus de Gatineau et de Saint-Jérôme, et ce, au trimestre d'automne 2023;

D'APPROUVER l'ouverture des admissions au programme de DESS en sciences infirmières (infirmière praticienne spécialisée en soins pédiatriques) (2263) aux trimestres d'automne pairs seulement, aux campus de Gatineau et de Saint-Jérôme, à temps complet, et ce, à compter du trimestre d'automne 2024.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 451-CA-6989

concernant le projet de modification aux trimestres d'admission du programme de diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en sciences infirmières (infirmière praticienne spécialisée en soins pédiatriques) (2263)

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent cinquante et unième réunion tenue le lundi 26 septembre 2022 à 16 h 30, en visioconférence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 451-CA-6990

concernant l'embauche d'une professeure régulière au Département des sciences infirmières

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent cinquante et unième réunion tenue le lundi 26 septembre 2022 à 16 h 30, en visioconférence.

ATTENDU l'affichage d'un poste de personne professeure régulière dans le secteur « Intervention infirmière »;

ATTENDU le rapport du comité de sélection en date du 26 août 2022;

ATTENDU la résolution UQO-DSI-1435 de la 262^e réunion de l'assemblée départementale ordinaire des sciences infirmières tenue le 29 août 2022 recommandant l'embauche de madame Geneviève Rouleau;

ATTENDU le curriculum vitae de madame Geneviève Rouleau;

ATTENDU la liste de cours de la banque de cours du domaine de compétence de la candidate;

ATTENDU le formulaire d'autorisation de diffusion du curriculum vitae;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la réussite;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Vincent Boutonnet, appuyée par monsieur Adel El Zaïm,

IL EST RÉSOLU :

D'EMBAUCHER madame Geneviève Rouleau à titre de professeure régulière au secteur disciplinaire « Intervention infirmière » au Département des sciences infirmières, au site de travail Saint-Jérôme, pour un premier contrat débutant le 1^{er} décembre 2022 et se terminant le 30 avril 2025;

DE MANDATER le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite pour procéder à l'embauche de madame Geneviève Rouleau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 451-CA-6991

concernant la nomination d'un membre interne au comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent cinquante et unième réunion tenue le lundi 26 septembre 2022 à 16 h 30, en visioconférence.

ATTENDU l'article 40 de la *Loi sur l'Université du Québec*;

ATTENDU l'article 95 et suivants du *Règlement général* de l'Université du Québec en Outaouais concernant la composition, le mandat et les pouvoirs du comité exécutif;

ATTENDU que le conseil d'administration doit procéder à la nomination des membres internes et externes du comité exécutif en vertu de l'article 56.6 a) du *Règlement général*;

ATTENDU qu'il est requis de remplacer monsieur François-Michel Hastir;

ATTENDU que la durée des mandats est de deux (2) ans;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Sylvie Charette, appuyée par monsieur Adel El Zaïm,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER monsieur Vincent Beauséjour, vice-recteur à l'enseignement et à la réussite, à titre de membre interne au comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, pour un mandat de deux ans, soit du 26 septembre 2022 au 25 septembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 451-CA-6992

concernant la nomination de membres au comité d'audit externe de l'Université du Québec en Outaouais pour l'année 2022-2023

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent cinquante et unième réunion tenue le lundi 26 septembre 2022 à 16 h 30, en visioconférence.

ATTENDU les articles 81 et 93 du *Règlement général* de l'Université du Québec en Outaouais concernant la composition et le mandat du comité d'audit externe;

ATTENDU que les membres des comités sont normalement nommés lors de la première séance du conseil d'administration en septembre;

ATTENDU la recommandation de la rectrice;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Mélanie Gosselin, appuyée par madame Louise Renaud Labrie,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER les personnes suivantes à titre de membres du comité d'audit externe de l'Université du Québec en Outaouais pour l'année 2022-2023, soit :

- monsieur Patrick Duguay, membre d'office;
- madame Sylvie Charette;
- madame Najat Kamal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 451-CA-6993

concernant l'attestation de respect des conditions d'encadrement de la rémunération du personnel de direction supérieure prévues à l'article 5.11 des *Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec* pour l'année 2021-2022

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent cinquante et unième réunion tenue le lundi 26 septembre 2022 à 16 h 30, en visioconférence.

ATTENDU les *Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec*;

ATTENDU que depuis le 1^{er} mai 2018, les conditions de rémunération accordées à un membre du personnel de direction supérieure doivent être conformes aux conditions d'encadrement de la rémunération prévues à l'article 5.11 des *Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec*;

ATTENDU que ces conditions d'encadrement comprennent des responsabilités pour les conseils d'administration à l'égard d'un cadre de rémunération, ainsi que des responsabilités pour les établissements encadrant la reddition de comptes et la transparence;

ATTENDU que conformément à l'article 5.11 desdites Règles, chaque établissement doit transmettre au ministre de l'Enseignement supérieur un rapport d'audit portant sur l'application et le respect des conditions d'encadrement de la rémunération des membres du personnel de direction supérieure, et ce, au plus tard le 31 mai de chaque année;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Vincent Boutonnet, appuyée par madame Louise Renaud Labrie,

IL EST RÉSOLU :

D'ATTESTER que l'Université du Québec en Outaouais respecte les conditions d'encadrement de la rémunération du personnel de direction supérieure prévues à l'article 5.11 des *Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec* pour l'année 2021-2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 451-CA-6994

concernant l'adoption du Cadre de rémunération des cadres supérieurs de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice 2022-2023

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent cinquante et unième réunion tenue le lundi 26 septembre 2022 à 16 h 30, en visioconférence.

ATTENDU les *Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec*;

ATTENDU que depuis le 1^{er} mai 2018, les conditions de rémunération accordées à un membre du personnel de direction supérieure doivent être conformes aux conditions d'encadrement de la rémunération prévues à l'article 5.11 des *Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec*;

ATTENDU que ces conditions d'encadrement comprennent des responsabilités pour les conseils d'administration à l'égard d'un cadre de rémunération, ainsi que des responsabilités pour les établissements encadrant la reddition de comptes et la transparence;

ATTENDU le *Cadre de rémunération des cadres supérieurs* de l'UQO adopté le 29 octobre 2018 (résolution 413-CA-6292);

ATTENDU les modifications au *Cadre de rémunération des cadres supérieurs* de l'UQO, adoptées le 14 juin 2021 (résolution 439-CA-6740);

ATTENDU les modifications à la rémunération des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein, adoptées par le Conseil des ministres, le 8 juin 2022 (décret 952-2022);

ATTENDU qu'il est requis d'apporter les ajustements en découlant au *Cadre de rémunération des cadres supérieurs* de l'UQO;

ATTENDU que le Cadre, avec les modifications apportées le 26 septembre 2022, est toujours conforme aux conditions de rémunération des cadres supérieurs prévues à la règle 5.11 des *Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec*;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Kamel Adi, appuyée par madame Sylvie Charette,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER le *Cadre de rémunération des cadres supérieurs* de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice 2022-2023, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale